



Sedan, le 23 mai 2017

Lettre ouverte à monsieur le Maire de Sedan, Didier HERBILLON

Monsieur le Maire,

Le 3 avril dernier, nous nous sommes rencontrés au sujet du régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP et revalorisation. Nous revenons vers vous, afin de vous faire part de l'avis du personnel, que nous avons rencontré au sein des services, et lors des réunions d'information syndicale organisées par nos soins.

1) Votre volonté de faire peser l'absentéisme sur le régime indemnitaire :

Unanimement le personnel trouve votre positionnement injuste. D'une manière très générale, on ressent un profond mal-être au travail. Ce mal-être s'exprime par des mots tels que :

- manque de considération,
- manque de communication,
- malaise au sein des services qui est installé et qui perdure,
- manque de personnel,
- injustice,
- manque de cadrage,
- manque d'organisation,
- tensions entre agents,
- environnement de travail inadapté et identifié comme source de tension et de fatigue,
- charges de travail inéquitables entre agents,
- journée continue extrêmement fatigante...

Le personnel a massivement répondu à l'enquête « démarche qualité de vie au travail » ou autrement dit l'étude des risques psycho-sociaux que vous avez diligenté fin 2016. Il s'est exprimé avec honnêteté, et il est non seulement en attente de réponse mais aussi d'actions en faveur de l'amélioration de son quotidien.

Enfin, le personnel affirme qu'il ne faut pas confondre absences et abus, chacun s'accorde à dire que personne n'est à l'abri d'un souci de santé : grippe, accident de la vie, opération chirurgicale, hospitalisation, inaptitude au travail momentanée...

Mettre dans le même sac les agents qui abusent, que vous avez identifié, et les agents qui s'arrêtent de manière très occasionnelle, cela le personnel ne le l'accepte pas. Instaurer un « délai de tolérance » semble plus juste.

2) La revalorisation du Régime indemnitaire :

La dernière revalorisation du régime indemnitaire, date maintenant de 4 ans.

Vous proposez de revaloriser le RI de 300 euros brut annuellement. Combien d'agents les percevront-ils réellement, sachant que vous envisagez de décompter 10 euros par journée d'absence ? Combien d'agents n'ont aucune journée d'absence ? Cette « petite » revalorisation aura-elle un effet notoire sur l'absentéisme ?

La revalorisation n'est que de 300 euros, pas de plan de revalorisation sur plusieurs années comme cela avait été le cas dans les négociations précédentes.

3) Les agents exclus par la revalorisation du RI :

Vous faites le choix, d'exclure les agents qui ne sont pas concernés par le RIFSEEP, de l'augmentation du régime indemnitaire. Cette position est inacceptable, l'augmentation du pouvoir d'achat doit être la même pour tous.

Vous nous avez affirmé que les contractuels de droit public (emplois permanents) percevaient déjà le RI, après vérification, ce n'est pas le cas de tous. Nous demandons que cette injustice soit réparée, notamment pour les agents employés en CDI, qui par la définition même de leur contrat sont à considérer comme des agents employés de manière permanente.

4) Illégalité de votre proposition :

Quelques jours avant nos réunions d'information au personnel, l'Adjoint aux Ressources Humaines, nous a informé qu'il allait être difficile de mettre en place votre proposition ; en effet la mise en place d'une prime de présentisme serait illégale. La cour des comptes a, d'après l'adjoint aux RH, d'ores et déjà fait remarquer à la collectivité que l'abattement de 22,87 euros pratiqué actuellement est considéré comme une prime de présentisme.

Nous profitons de ce courrier, pour vous demander copie du rapport de la cour des comptes, afin que nos organisations en prennent connaissance.

Vous vous êtes engagé à mettre en place la revalorisation du RI pour l'année 2017, à compter du mois de juillet. Il est donc grand temps de se remettre autour de la table et de trouver un accord, afin que celui-ci puisse être présenté au conseil municipal du 26 juin prochain. Le personnel a suffisamment été patient.

Dans l'attente d'une rencontre rapide, nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, nos salutations syndicales.

Pour FO

Thomas MOTELET

Pour SDU-08

Laurence DAPREMONT